

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET La numérotation de la nouvelle maison individuelle située à Villejuif (Val-de-Marne), rue Bizet sur la parcelle R numéro 157 :
39, RUE BIZET

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 janvier 1930, décidant d'attribuer le nom de "rue Bizet" à l'ancien sentier rural n° situé sur son territoire ;

Vu le permis de construire n°094.076.222W1093 accordé pour la réalisation d'une maison individuelle à Villejuif, 39 rue Bizet sur la parcelle cadastrée section R numéro 157 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer la numérotation de cette construction ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de la nouvelle maison individuelle située à Villejuif (Val-de-Marne), rue Bizet sur la parcelle R numéro 157 sera la suivante :

39, RUE BIZET

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

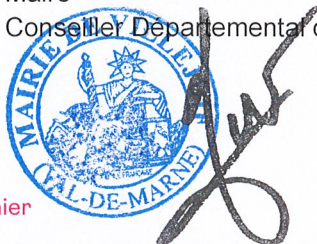
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **2 FEV. 2026**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne



Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

Section : R
Feuille : 000 R 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/01/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

Le plan visualisé sur cet extrait est
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 094-219400769-20260202-ARJ2026_033-AR

Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

OBJET

La numérotation de la nouvelle maison individuelle située à Villejuif
(Val-de-Marne), rue Bizet sur la parcelle R numéro 157 :

39, RUE BIZET

